

PDIE

PLAN DE DÉPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES
DE LYON 7^E ARRONDISSEMENT



Avril 2009



PLAN DE DÉPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES DE LYON 7^E ARRONDISSEMENT : PRÉSENTATION

Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Lyon 7^e Arrondissement (PDIE) a pour objectif de limiter l'usage de la voiture dans les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail, en proposant des solutions alternatives de transport. Ce dispositif est en place depuis le 1^{er} novembre 2007.

En pratique, cette mesure permet :

- aux salariés des entreprises de l'arrondissement de bénéficier d'un abonnement de transports en commun à un tarif préférentiel (46 % du coût réel)
- de promouvoir l'usage des modes de déplacements alternatifs dans les entreprises : autopartage, covoiturage, Vélo'v, transports ferroviaires...

Intérêt du PDIE de Lyon 7^e :

- développer la performance des entreprises et l'attractivité économique du territoire
- améliorer les conditions de déplacements pour les salariés : optimisation des temps de trajet, réduction du stress et du risque routier
- réduire significativement les émissions de CO₂ des véhicules et limiter la pollution sonore
- permettre aux salariés des petites entreprises d'avoir accès aux mêmes outils que les grandes entreprises
- faciliter l'accessibilité de l'arrondissement pour les usagers

POUR QUI ?

Le PDIE de Lyon 7^e s'adresse à la fois :

- aux commerçants
- aux artisans
- aux professions libérales
- aux entreprises

La seule condition est d'être implanté dans le 7^e arrondissement pour pouvoir bénéficier du dispositif.

Depuis le lancement du PDIE de Lyon 7^e en novembre 2007, plus de 100 salariés ont intégré le dispositif, issus de 21 entreprises :

- commerces divers : prêt à porter, fleuriste, librairie, boulangerie
- pharmacies
- centre ophtalmologique
- sociétés d'informatique et d'électronique
- société de robinetterie
- instituts médicaux et de recherche
- cabinet d'expertise comptable
- agence immobilière
- opticien
- médecin
- bureau d'étude

Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises du 7^e arrondissement de Lyon est une démarche innovante, récompensée au niveau national et régional :

- obtention au niveau national d'un Trophée du Commerce
- lauréat de l'opération "Trésors du Développement Durable" organisée par la Région Rhône-Alpes
- finaliste des Prix Initiatives Région de la Banque Populaire

PANEL DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX DU 7^E ARRONDISSEMENT

Transports en Commun Lyonnais : bus, métro, tramway

Allo TCL / T. 08 20 42 70 00 (0,12€/min) – www.tcl.fr

Vélo'v : service de locations de vélos simple et pratique

T. 08 00 08 35 68 – www.velov.grandlyon.com

Vélogik : offre destinée aux entreprises et collectivités de toutes tailles souhaitant se doter d'une flotte de vélos classiques ou à assistance électrique

www.velogik.com

Les Coursiers Verts : livraisons vertes, rapides et soignées à vélo. Les Coursiers Verts sont membres du club d'entreprises "1 % pour la planète"

T. 04 77 49 18 23 - www.les-coursiers-verts.fr

Becycle : service de livraison à vélos et triporteurs de plis et colis

Envoi en nombre, tournées journalières, ramasse / dépose courrier

T. 04 72 71 74 41 - www.becycle.com

Autolib' : service d'autopartage adapté aux déplacements professionnels

Lyon Parc Auto / T. 04 72 41 65 25 - www.autolib.fr

Réseau ferroviaire : ouverture de la halte ferroviaire Jean Macé, adaptée aux déplacements des voyageurs depuis les zones périurbaines vers les quartiers centraux de Lyon (fin 2009)

Allo TER / T. 08 91 67 68 00 (0,22€/min) - www.ter-sncf.com/rhone_alpes

Covoiturage : lancement d'un site internet de covoiturage à destinations des professionnels (courant 2009)

INFORMATIONS PRATIQUES

Le PDIE mis en place par notre association donne droit à un abonnement TCL City Pass 50 %. City Pass est un abonnement permanent dont le règlement s'effectue par prélèvement automatique. Vous n'avez donc à effectuer aucun rechargement en cours d'année. L'abonnement City Pass donne accès à l'intégralité du réseau de Transports en Commun Lyonnais. Il permet également d'utiliser gratuitement les Parcs Relais TCL de l'agglomération et les Vélo'v (première heure gratuite).

Tarifs :

Montant de l'abonnement : 46,20€

- participation SYTRAL : 4€ (en déduction directe du montant de l'abonnement)

- coût pour l'entreprise : 21,10€ par mois, par salarié

- coût pour le salarié : 21,10€ par mois

La participation entreprise de 21,10€ TTC est taxée à 5,5 % soit un coût réel pour votre entreprise de 20€ par salarié. Le mois d'Août est gratuit, de plus, il n'y a pas de charges patronales à supporter. Les frais de fonctionnement et de gestion du dispositif sont à la seule charge de l'ADC7.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vous souhaitez faire participer votre entreprise à cette démarche innovante, contactez-nous !

Association de Développement du Commerce de Lyon 7e

Palais de la Mutualité, 1 place Antonin Jutard 69003 Lyon

T. 04 72 73 11 76 - F. 09 50 03 28 54 - Email : adc7@free.fr

www.lyoncommerce.com



Le Centre Ophtalmologique Louis Paufigue a été immédiatement séduit par le Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Lyon 7^e. Grâce à ce dispositif, les employés participent à une action citoyenne, Lyon plus propre. Utiliser régulièrement les transports en commun, c'est aussi synonyme de partage, de rencontres : on redécouvre la ville et ses habitants. Cela constitue également un avantage financier non négligeable pour l'employé, dont l'abonnement TCL ne coûte plus que moitié prix, l'entreprise et le SYTRAL se partageant le reste. Enfin, l'entreprise récupère ainsi des places de stationnement sur son site (ou dans le cas des entreprises sans parc privé, cela permet de libérer des places de stationnement de ville qui sont très recherchées dans l'arrondissement). En résumé, le PDIE de Lyon 7^e est un acquis social, permettant de voyager en semaine mais aussi le week-end et les jours fériés à moindre coût tout en prenant soin de l'environnement. Il est réellement urgent et important d'adapter nos comportements pour le bien-être de notre ville et de notre planète. ”

Isabelle Robin, directrice du Centre d'Ophtalmologie Louis Paufigue

304 rue Garibaldi 69007 Lyon / T. 04 78 58 20 20



Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Lyon 7^e représente un atout à la fois pour l'employeur et pour l'employé. Pour mon commerce, cela permet d'être aussi attractif qu'une grande société, ce qui m'a d'ailleurs permis de créer la différence lors de ma dernière embauche. En offrant cet avantage en nature à mes salariés, je participe à la hausse de leur pouvoir d'achat. Outre les économies de transport réalisées, cela permet à l'employé de s'épargner des contraintes liées à la circulation et au parking. En résulte une diminution du stress et par conséquent une amélioration de la performance. Il s'agit donc d'un véritable dispositif de développement durable, dont l'impact est économique, écologique et social. ”

Didier Holl, franchisé du réseau Optic 2000

214 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon / T. 04 72 73 11 89



GRANDLYON Rhône-Alpes Région

